

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU

BILAN 2020 DU PLAN D'ACTION DE REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB (RESP) DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Mai 2021



Montréal 









Sommaire

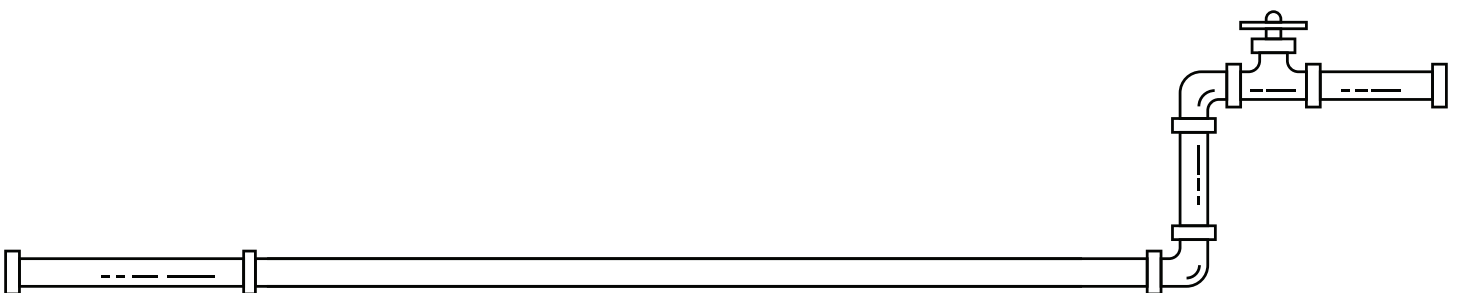
INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS 2020	4
HISTORIQUE DU PLOMB À MONTRÉAL	6
LES ENJEUX DU PLOMB	8
Le plomb et la santé publique	8
Le plomb et la transition écologique	10
Le plomb et l'économie circulaire	10
PLAN D'ACTION 2020 - 2030	11
SUIVI BUDGÉTAIRE	14
CONCLUSION	16

Introduction

En 2019, le Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb (RESP) de la Ville de Montréal a été mis à jour à la suite des recommandations de Santé Canada qui ont fait passer de **10 à 5 µg/L** la concentration maximale de plomb dans l'eau potable. Le nouveau Plan d'action s'inscrit dans le cadre d'une bonification du plan initial approuvé en 2007 et vise l'élimination de **48 000** entrées de service en plomb (ESP) d'ici 2030.




Ce Plan s'articule autour de **six grandes actions** pour un budget de près de **560 M\$**:

-  Concevoir une carte interactive en ligne accessible à tout citoyen pour vérifier si l'entrée de service de son immeuble est en plomb
-  Répertorier l'ensemble des entrées de service en plomb sur le territoire d'ici 2022
-  Réduire les effets de l'exposition au plomb sur la santé par la distribution d'un dispositif de filtration aux résidences lorsqu'il y a confirmation de présence d'une entrée de service en plomb
-  Remplacer toutes les entrées de service en plomb du côté public d'ici 2030
-  Réglementer le remplacement du côté privé de l'entrée de service en plomb à partir de 2021
-  Prioriser le remplacement des entrées de service dans les bâtiments de type « après-guerre » (Wartime Housing) et les maisons de type unifamilial, duplex et triplex



Faits saillants 2019 - 2020

Diffusion de la carte interactive des entrées de service en plomb indiquant la présence possible (ou non) d'une entrée de service en plomb selon les données disponibles.

-  Accessible en ligne
-  Mise à jour annuelle
-  Indication de la présence ou pas d'entrée de service en plomb

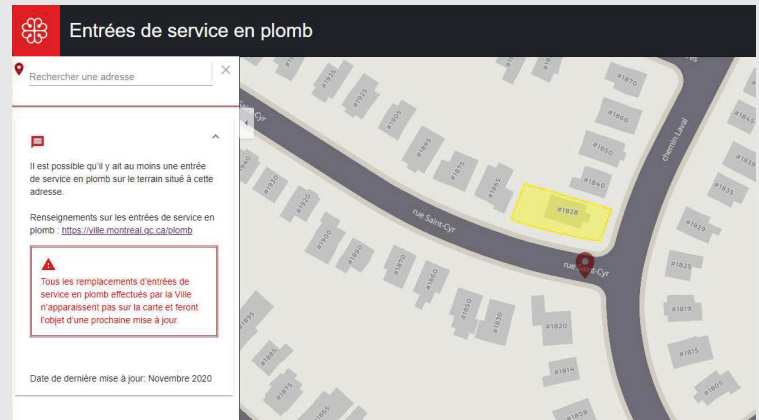
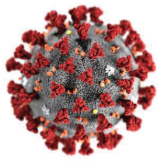


Figure 1: carte interactive disponible sur le site de la Ville de Montréal.



Crise sanitaire mondiale de la COVID-19 causant un ralentissement des activités opérationnelles (dépistage, inspection et remplacement des entrées de service en plomb)

28 807

TESTS DE DÉPISTAGES RÉALISÉS EN 2020

-13 %

par rapport à la cible

16 224

positifs, en 2020

68 161

tests de dépistages effectués depuis 2007

41 368

tests positifs au plomb depuis 2007

100 %

des inspections réalisées

700

étaient prévues

3 785

REPLACEMENTS DES ESP EN 2020

-25 %

par rapport à la cible

24 825

au total depuis 2007

2 129, soit **93 %** des ESP dans les maisons de type *wartime* ont été remplacées depuis 2007.

149 entrées de service dans les maisons de type *wartime* ne sont pas encore remplacées en fin 2020.

16 339

Pichets distribués aux citoyens à la suite de leur demande

Note : les inspections permettent, entre autres, une vérification factuelle confirmant la présence effective d'une ESP privée.

2020, une année riche en actions

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) ET LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)



DES ÉQUIPES MOBILISÉES



SECTION
Dépistage plomb



SECTION
Inspection plomb



SECTION
Intervention



SECTION
Réglementation



DIVISION
Planification des investissements

EN MARCHÉ VERS 2021

- Élaboration d'un plan de communication efficace pour une collaboration réussie avec les citoyens
- Élaboration de l'encadrement pour réglementer le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé et la facturation des travaux effectués par la Ville
- Modification des devis techniques normalisés pour les appels d'offres
- Mise en place d'un processus de facturation
- Entrée en vigueur de la nouvelle norme relative au plomb fixée à 5 µg/L dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)



2007



La Ville dépose un plan d'action approuvé par le MELCC :

1. éliminer toutes les ESP du côté public d'ici 2026;
2. mettre en place une campagne d'information, en collaboration avec la DRSP et le MELCC;
3. faire le suivi des remplacements des ESP;
4. procéder à des campagnes d'échantillonnage annuelles pour le suivi des concentrations de plomb;
5. mandater la CICEP pour analyser les impacts du changement de la méthode de chloration sur la concentration de plomb dans l'eau.

La Ville procède à une campagne d'information auprès des résidences ayant des entrées de service potentiellement en plomb, en collaboration avec la DRSP et le MLCC.

2013



La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs reçoit le mandat d'émettre des recommandations relatives aux ESP.

2015



La Commission permanente sur l'eau émet six recommandations entérinées par le comité exécutif :

1. réaliser les objectifs du plan d'action de 2007 qui prévoit éliminer d'ici 2026 toutes les ESP du côté public pour un budget de 270 M \$ et identifier clairement des indicateurs de performance;
2. remplacer de manière soutenue les ESP du côté public;
3. promouvoir le remplacement des ESP du côté privé auprès des propriétaires;
4. mettre en place une stratégie d'information pour sensibiliser les citoyens à la problématique des ESP;
5. étudier différentes stratégies pour soutenir financièrement les propriétaires qui souhaitent procéder au remplacement du côté privé des ESP;
6. réaliser une campagne annuelle de sensibilisation et de communication par rapport aux actions recommandées.

2016



La Ville réalise une campagne de communication visant près de **350 000** logements pour sensibiliser les occupants sur la problématique du plomb et sur les mesures à prendre pour éviter la consommation de l'eau contenant du plomb, et pour faire la promotion des outils disponibles en ligne.

2017



La Ville adopte le règlement sur le remplacement des ESP du côté privé pour les bâtiments situés à moins de 1,5 mètre du trottoir public.

2019



La Ville bonifie son plan d'action.

La Ville envoie également des lettres à l'automne pour informer les citoyens ayant potentiellement des ESP des conseils à suivre.

2020



La Ville met en œuvre son nouveau plan d'action.

Les enjeux du plomb

Le plomb et la santé publique

La DRSP considère que le risque pour la santé associé à la présence de plomb dans l'eau du robinet est faible pour la population générale. Les femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et les enfants de moins de 6 ans qui habitent une résidence ayant une entrée de service en plomb sont considérés comme la population la plus à risque. Les analyses effectuées depuis 2009 ont révélé que la norme de plomb dans l'eau potable de 10 µg/L au robinet après 5 minutes de rinçage est dépassée dans 25 à 30 % des maisons dépistées et ayant des entrées de service en plomb. De 2009 à 2018, 577 échantillons analysés dans le cadre du suivi réglementaire du plomb sur le réseau desservi par les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs ont révélé que **29 %** de ceux-ci ne respectaient pas la norme RQEP de l'époque, soit 10 µg/L au robinet après 5 minutes de rinçage. Sur la base des nouvelles recommandations de Santé Canada, ce sont **62 %** des échantillons prélevés dans les bâtiments ayant une ESP confirmée qui sont hors norme.



L'étude épidémiologique menée par la CICEP, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Ville de Montréal a permis de montrer que la plombémie des enfants (1 à 5 ans) était généralement faible, mais que la présence d'une entrée de service en plomb augmentait le risque d'avoir une plombémie plus élevée.

Une récente revue de la littérature sur les effets du plomb chez l'humain menée par Santé Canada a démontré qu'à faible dose, le plomb peut engendrer des effets cognitifs et comportementaux néfastes chez les enfants ainsi qu'une élévation de la pression artérielle et une dysfonction rénale chez les adultes. Ceci a abouti, en 2019, à des recommandations sur les niveaux acceptables de plomb au robinet : la nouvelle cible dans l'eau potable est passée de 10 µg/L à 5 µg/L après stagnation. En réponse à ces nouvelles recommandations, la Ville de Montréal a élaboré un nouveau Plan d'action en collaboration avec la DRSP, la CICEP et le MELCC.

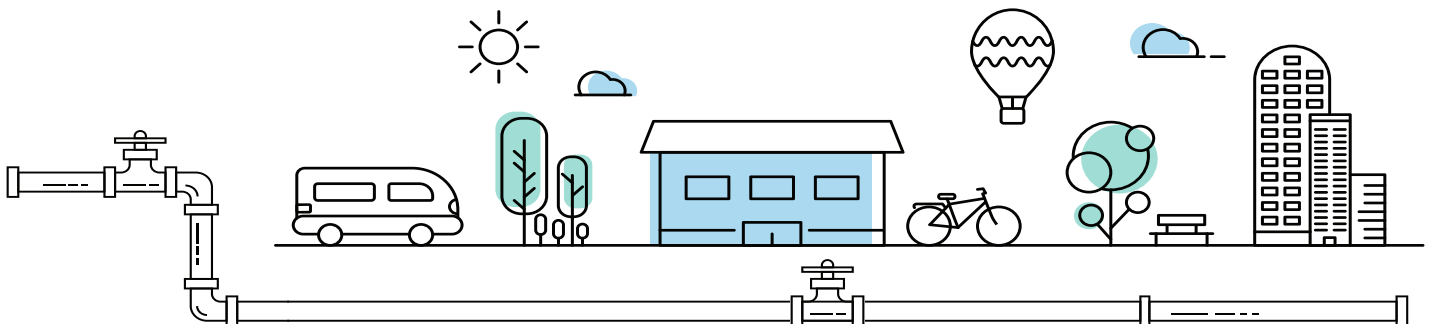


FIGURE 3

Cadre de référence de la problématique des entrées de service en plomb

RECOMMANDATIONS	ACTIONS	OBJECTIFS/CIBLES	INDICATEURS DE PERFORMANCE
AMÉLIORER LE PLAN DE COMMUNICATION	CONCEVOIR UNE CARTE INTERACTIVE EN LIGNE	2019	MISE À JOUR ANNUELLE DE LA CARTE AVEC L’AFFICHAGE DES CONCLUSIONS DE DÉPISTAGE ET DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT RÉALISÉS
METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE TROIS ANS (2020 À 2022) DE DÉPISTAGE	RÉPERTORIER L’ENSEMBLE DES ESP	33 000 DÉPISTAGES DES ESP / AN (2020-2022)	NOMBRE D’ESP DÉPISTÉ / AN
METTRE EN PLACE DES MESURES DE MITIGATION POUR LIMITER L’EXPOSITION AU PLOMB DANS L’EAU POTABLE	DISTRIBUER DES DISPOSITIFS DE FILTRATION	1 PICHET PAR LOGEMENT AVEC ESP ADMISSIBLE	NOMBRE DE PICHETS LIVRÉS / NOMBRE DE DEMANDES REÇUES
REPLACER LES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS	REPLACER TOUTES LES ESP PUBLIQUES	5 000 REMPLACEMENTS DES ESP / AN	NOMBRE D’ESP REMPLACÉ / AN
		5 000 INSPECTIONS DES ESP / AN	NOMBRE D’ESP INSPECTÉ / AN
	RÉGLEMENTER LE REMPLACEMENT DES ESP DU CÔTÉ PRIVÉ	1 750 REMPLACEMENTS DES ESP PRIVÉES / AN (À PARTIR DE 2021)	NOMBRE D’ESP PRIVÉES REMPLACÉ / AN

Le plomb et la transition écologique

Près de **80%** des travaux de remplacement des entrées de service sont réalisés sans tranchée. Ceci réduit le bruit et la pollution atmosphérique et est en adéquation avec l'**Action 5 du Plan stratégique Montréal 2030**.

À partir de 2021, **29%** des déplacements pour le dépistage des entrées de service en plomb seront effectués par la flotte de véhicules électriques. Compte tenu du nombre de dépistages prévus d'ici 2022, les déplacements du personnel doivent être décarbonisés pour s'aligner sur l'**Action 36 du Plan Climat 2020 – 2030** de la Ville de Montréal.



Le plomb et l'économie circulaire

L'économie circulaire consiste à faire « circuler » les matières et ressources pour assurer la pérennité des produits afin de tendre vers le zéro déchet, de limiter le recours aux ressources naturelles tout en garantissant le bien-être des citoyens et des collectivités. Au niveau du plomb, il s'agira d'évaluer les possibilités d'Acquérir des dispositifs et équipements (pichets, Palintest, etc.) qui soient produits de manière éco-responsable ainsi que Recycler et Valoriser autant que possible les matériaux de remplacement sobres en carbone.

À partir de 2021, la Direction des réseaux d'eau réemploiera les bouteilles en plastique utilisées dans le cadre du dépistage de plomb. Ceci réduira de **85%** le nombre de nouvelles bouteilles achetées, soit une économie de près de **75 000\$/an**.

Plan d'action plomb 2020 - 2030

Le nouveau Plan d'action, publié en 2019, vise l'élimination complète des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2030. Pour cela, la Ville s'est dotée d'outils réglementaires et de ressources humaines et logistiques pour atteindre cet objectif.

RÉGLEMENTATION

Modification du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030). Pour le réseau d'eau potable, le Règlement 20-030 régit les remplacements d'entrées de service et rend obligatoire le remplacement du côté privé, si celui-ci est en plomb. Ce règlement s'aligne sur la recommandation de la santé publique qui préconise que toutes les sections en plomb du côté public ou privé soient remplacées. Selon la CICEP, le remplacement partiel ne diminue pas significativement les niveaux de



plomb. La concentration peut, en effet, augmenter immédiatement après les travaux et demeurer variable jusqu'à 18 mois. De ce fait, dès 2021, en vertu du Règlement 20-030, lorsque des travaux de remplacement d'ESP sont planifiés sur le domaine public, la Ville remplace en même temps la partie privée si nécessaire, au frais du propriétaire. Ce dernier a, également, la possibilité de remplacer son entrée avec l'entrepreneur de son choix si les travaux de la Ville ne sont pas amorcés.

RESSOURCES

Dotation en personnel et outils technologiques







Pour soutenir les activités de dépistage, d'inspection, de réglementation, de planification et de remplacement des entrées de service en plomb, le Service de l'eau a effectué une restructuration de ses équipes pour :

- combler les postes vacants
- consolider l'expertise du personnel
- optimiser l'utilisation des effectifs

PLUS DE 200 EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL SONT IMPLIQUÉS DANS LE DOSSIER PLOMB DEPUIS 2019.

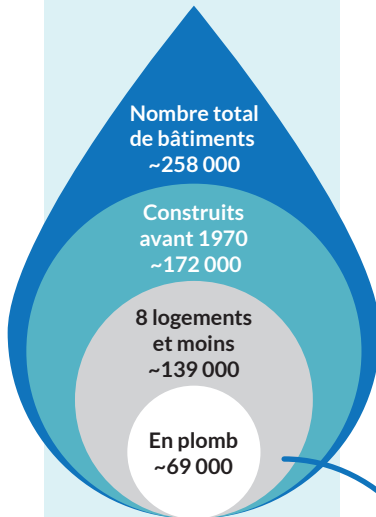
En plus d'assurer une dotation suffisante, le Service de l'eau collabore avec le Service des technologies de l'information (STI) pour le développement d'applications permettant d'améliorer les performances des activités de suivi des dépistages et des inspections, de distribution des pichets, de collecte et de traitement des données sur les travaux en vue de la facturation des remplacements privés.

TABLEAU 2
Chantiers du Plan d'action dont la mise en œuvre est prévue d'ici 2030 et état d'avancement des différentes activités engagées en fonction des cibles établies

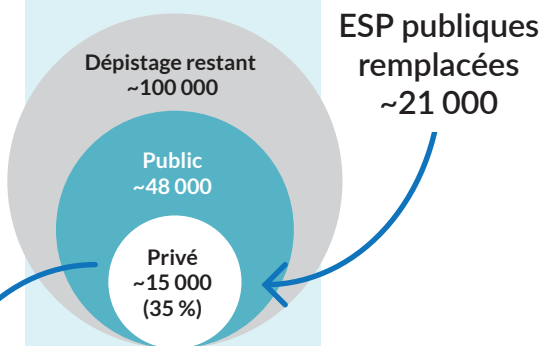
ACTION	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	CIBLE	AVANCEMENT
 Concevoir une carte interactive	Permettre aux citoyens d'avoir accès aux informations en ligne sur la présence possible d'ESP dans leurs résidences	- Citoyens - Service des TI - Service de l'eau - Le Service de l'expérience citoyenne et des communications	Service de l'eau	31 décembre 2019	Diffusion de la carte sur le Portail internet de la Ville	100 %	100 %
	Afficher les travaux de remplacement réalisés					- À venir	0 %
 Répertorier l'ensemble des ESP	Inventorier le nombre total d'ESP sur le territoire de la Ville	- Citoyens - Service de l'environnement - MELCC - Service de l'eau	Service de l'eau	31 décembre 2022	- Nombre total de dépistages / Nombre total de bâtiments avec possibilité ESP	- 33 000 dépistages / an	48 %
 Distribuer des dispositifs de filtration aux citoyens le demandant	Réduire l'exposition des citoyens au plomb lorsqu'il y a confirmation de présence d'une entrée de service en plomb en attendant son remplacement	- Citoyens - Service des TI - Le Service de l'expérience citoyenne et des communications - Service de l'eau	Service de l'eau	31 décembre 2030	- Nombre de pichets distribués / Nombre de pichets demandés dans un délai de 28 jours	- 18 000 Pichets / an	34 %
 Remplacer toutes les ESP	Éradiquer définitivement le relargage du plomb dans l'eau causé par les entrées de service publiques	- Citoyens - Arrondissements - SIRR - Service de l'eau	Service de l'eau	31 décembre 2030	- Nombre de RESP du côté public / an	- 5 000 RESP du côté public / an	52 %
 Réglementer le remplacement du côté privé	Soutenir techniquement les propriétaires des résidences confirmées dans le RESP du côté privé	- Citoyens - Élus - Arrondissements - SIRR - Service de l'eau	Propriétaires Service de l'eau	31 décembre 2030	- Nombre RESP du côté privé / an	- 1 750 RESP du côté privé / an - À partir de 2021	0 %
 Prioriser le RESP dans les bâtiments critiques	Minimiser les impacts pour les populations vulnérables dans les bâtiments hébergeant les maisons de type « après-guerre » (Wartime Housing) et les maisons de type unifamilial, duplex et triplex.	- Citoyens - Service des TI - Service de l'eau	Service de l'eau	31 décembre 2030	Nombre de RESP dans les bâtiments de type Wartime / an	À venir	93 % pour les Wartimes



2006



ESP restantes en 2019



Objectif annuel de remplacement des ESP

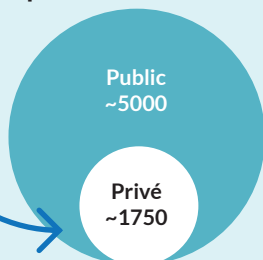


Figure 4 : déploiement du Plan d'action

Déploiement du Plan d'action

La cible annuelle de remplacement des entrées de service en plomb a été déterminée selon le processus décrit à la Figure 4.

La première estimation concerne le nombre total de bâtiments enregistrés dans le rôle foncier de la Ville de Montréal qui s'élève à près de **258 000**, en 2006.

Depuis 1970, le Code national de la plomberie interdit l'installation d'ESP et l'utilisation des soudures contenant plus de 0,2 % de plomb dans la tuyauterie interne des bâtiments. De ces 258 000, les constructions après 1970 ont été déduites de la base de données. Ceci réduit le nombre de bâtiments à **172 000**.

Sachant qu'il est peu probable que les bâtiments avec 9 logements et plus soient munis d'ESP, le nombre de bâtiments avec une ESP est réduit à **139 000**.

Les résultats des tests de dépistage ont permis d'établir un ratio (Nb. ES positives / Nb. ES testées). Ceci aboutit à un nombre de bâtiments ayant une présence possible d'ESP à **69 000**.

De 2007 à 2019, près de **21 000** ESP ont été remplacées. Ceci réduit le nombre d'ESP à remplacer à **48 000**.

Pour un horizon de 10 ans (2020-2030), ceci correspond à environ **5 000 remplacements d'ESP par année**.



LE PLOMB, UNE AFFAIRE DE TOUS

En 2020, la coopération des citoyens s'est intensifiée malgré la crise sanitaire en raison du confinement.

Une hausse de 15 % du taux de réponse (porte-à-porte et prise de rendez-vous) est constatée en 2020 en raison de la présence des citoyens dans leur domicile.

Dans cette démarche participative, le Service de l'eau compte sur l'engagement citoyen pour terminer les dépistages en 2022 et éliminer complètement les ESP (côtés public et privé) d'ici 2030.

Suivi budgétaire

557 M\$ PRÉVUS POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES ESP SUR 10 ANS

PLAN DÉCENNAL D'IMMOBILISATION (PDI)
516 M\$ pour remplacer 48 000 ESP d'ici 2030,
soit 51,6 M\$ / AN

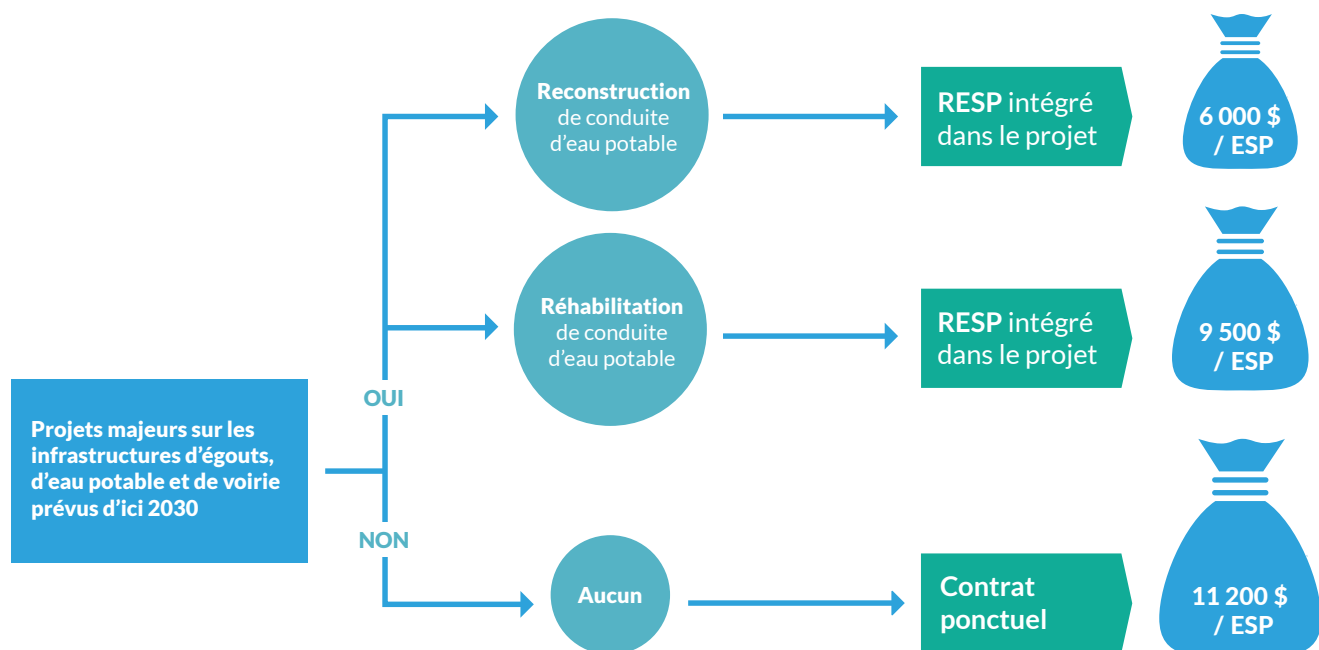
BUDGET DE FONCTIONNEMENT (BF)
41 M\$ pour assurer les opérations de dépistages,
d'inspections et de distributions des pichets,
d'ici 2030

Stratégie de remplacement des entrées de service en plomb

Les travaux de remplacement des ESP sont soit intégrés dans les projets d'infrastructures, soit réalisés dans le cadre d'un contrat ponctuel, tels qu'illustrés à la Figure 5.

- Dans le cas d'un projet majeur sur le réseau d'eau potable, s'il s'agit :
 - d'une reconstruction de conduite d'eau potable, toutes les entrées de service (en plomb ou non) sur le tronçon de rue sont remplacées. Les coûts de RESP sont évalués à près de **6 000 \$ par unité** et sont inclus dans le coût total de reconstruction.
 - d'une réhabilitation¹ de conduite d'eau potable, seules les entrées de service en plomb sur le tronçon de rue sont remplacées. Les coûts de RESP sont évalués à **9 500 \$ par unité**.
- Dans le cas d'un contrat ponctuel de RESP sans coordination avec les travaux sur les réseaux d'eau et de voirie, le coût de remplacement s'élève à près de **11 200 \$**. Ces contrats ponctuels sont octroyés pour accélérer le remplacement des entrées de service en plomb et atteindre l'**objectif 4** du Plan d'action d'éliminer les ESP d'ici 2030.

FIGURE 5 | Stratégie d'intervention des remplacements des entrées de service en plomb



1 Intervention (non destructive) ne nécessitant pas de tranchée ouverte pour minimiser les impacts sur les citoyens.

Le coût final de remplacement des ESP dépendra de l'ampleur des projets majeurs d'infrastructures sur le réseau d'eau potable d'ici 2030, car le RESP non intégré coûtera plus cher. Le choix de reconstruire ou de réhabiliter la conduite d'eau potable dépend de l'état structural de la conduite et de la rentabilité économique. Cette dernière est évaluée à partir du nombre seuil d'ESP sur le tronçon de rue pour lequel le coût total de réhabilitation (9 500 \$ par ESP) est plus élevé que celui de reconstruction (6 000 \$ / ESP).

En 2020, les travaux de remplacement réalisés dans le cadre des contrats ponctuels ont coûté environ **24 M\$**.

Les travaux de remplacement d'entrées de service en plomb intégrés dans les projets d'infrastructures (remplacement et réhabilitation de conduites d'eau potable) s'élèvent à près de **7 M\$**.

LES CITOYENS SONT MIS À CONTRIBUTION

Extrait du point 5 du document sur les Exigences techniques et contractuelles :

« En fin d'année, le Service de l'eau fera une lecture des dépenses engendrées dans le compte dédié aux RESP privés et divisera par le nombre total de mètres linéaires réalisé pour l'année, afin d'identifier un taux au mètre linéaire qui sera appliqué à chacune des adresses pour produire la facture. Si applicables, les frais supplémentaires spécifiques à une adresse seront pris en compte. »

TABLEAU 3 | Prévisions budgétaires et dépenses réelles en lien avec le programme de RESP.

Portefeuille	2020				2021		2022	
	Budget	Réel	Écart	Explication des écarts	Budget	Réel	Budget	Réel
BF (k\$)	7 980	4 400	55 %	<ul style="list-style-type: none"> Moins de pichets achetés Moins de stagiaires que prévu et durée de stages plus courte en raison de la pandémie Dotation tardive en raison de la pandémie 	8 045		7 670	
PDI (k\$)	44 300	31 700	75 %	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de RESP inférieure aux prévisions 	47 200		47 200	

Conclusion

Pour répondre aux recommandations de la santé publique, la Ville de Montréal s'est engagée à éliminer les entrées de service en plomb sur son territoire d'ici 2030 en élaborant un Plan d'action. L'année 2020 marque la mise en œuvre de ce Plan qui a été freinée par la crise sanitaire de la COVID-19. Ce sont **13 %** des dépistages et **25 %** des remplacements prévus qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'année et qui constituent un déficit à résorber. Néanmoins, près de **29 000** dépistages, **700** inspections sur la portion située à 1,5 m et **3 800** remplacements d'entrées de service en plomb du côté public ont été effectués ainsi que **16 000** pichets livrés pour un coût global de **37,5 M\$** incluant la rémunération du personnel dédié au plomb. En 2020, **3 %** de l'ensemble des entrées de service en plomb privées ont été remplacées de manière concomitante avec les travaux du côté public. Il s'agit des entrées de service en plomb situées à moins de 1,5 m du côté public. Étant donné que le remplacement du côté public seulement ne réduit pas significativement les niveaux de plomb dans l'eau, le Règlement 20-030 a été adopté en décembre 2020 pour rendre obligatoire le RESP du côté privé.

Pour accompagner le citoyen dans sa démarche de RESP, un comité de travail a été mis sur pied pour :

ÉLABORER

des processus de facturation des citoyens et d'intervention des exécutants

REHAUSSER

le niveau de productivité du dépistage, des inspections et des travaux de RESP

RÉVISER

l'encadrement sectoriel plomb et les clauses techniques

DÉVELOPPER

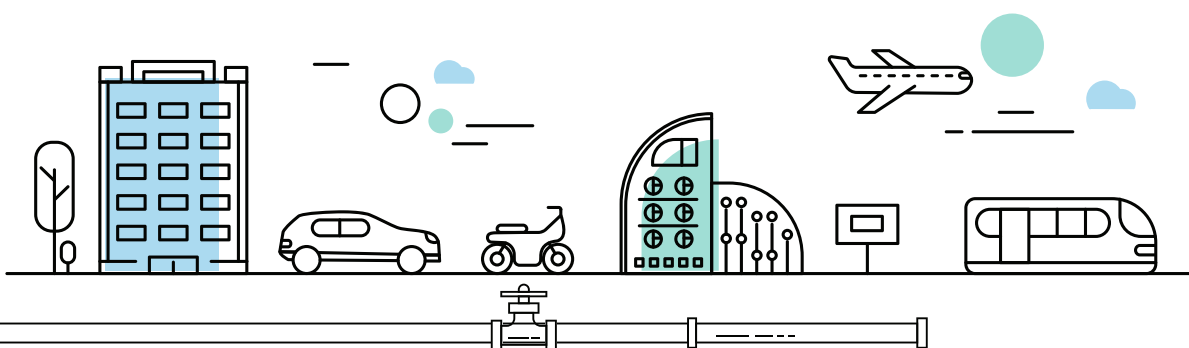
des systèmes et technologies d'information robustes pour soutenir les opérations

AMÉLIORER

la communication et l'expérience citoyenne par bonification continue de la carte interactive

Enfin, pour faire face aux changements climatiques, toutes les activités liées au plomb doivent s'aligner sur le Plan climat 2020-2030 adopté et sur la démarche d'économie circulaire enclenchée par la Ville de Montréal. Par ailleurs, les mesures sanitaires liées à la pandémie (confinement, couvre-feu, télétravail, etc.) et l'incertitude liée à l'évolution de la situation nous poussent à anticiper une nouvelle normalité afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action.

«Le Plan climat 2020-2030 constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050» (extrait du Plan climat 2020-2030)



PRODUCTION :

Service de l'eau
Direction des réseaux d'eau

RECHERCHE & RÉDACTION :

Oumoul Sy, ing. candidate à M.ing.

ÉQUIPE DE RÉVISION :

Alicia Banner, ing. chef de section Dépistage
Géraud Chartoire, M. Sc. DESS
Marie-Claude Besner, ing. Ph.D
Rémi Lacroix, ing. chef de section Intervention

CONCEPTION GRAPHIQUE :

 chaîne de
production
créative



montreal.ca/unites/service-de-leau